

# J.S.M.T. TARIFS 2021-2022

NB : Le montant de la licence est entièrement reversé à la FFT.

Ces tarifs ne tiennent pas compte des avoirs éventuellement accordés aux adhérents de la saison 2021

## ADULTE : Adhésion Tennis Loisirs (licence et accès illimité aux courts)

	COTISATION	LICENCE	TOTAL
INDIVIDUEL	121 €	30 €	151 €
COUPLE	222 €	60 €	282 €
ETUDIANT	70 €	30 €	100 €

## ADULTE : Cours d'1 heure (sur 30 semaines) (adhésion Tennis Loisirs comprise)

	COTISATION	LICENCE	TOTAL
INDIVIDUEL	271 €	30 €	301 €
COUPLE	500 €	60 €	560 €
ETUDIANT	221 €	30 €	251 €

## ENFANT âgé de moins de 18 ans au 1er octobre 2021 : Adhésion et Cours 1 h (sur 30 semaines)

	COTISATION	LICENCE	TOTAL
1 ENFANT	150 €	20 €	170 €
2 ENFANTS	260 €	40 €	300 €
3 ENFANTS	400 €	60 €	460 €

## Demande de licence sans adhésion à la JSMT (pas d'accès aux courts ni aux championnats par équipe)

	LICENCE	Frais administratif	TOTAL
ADULTE	30 €	5 €	35 €
ENFANT	20 €	5 €	25 €

Forfait d'une 1/2 h supplémentaire hebdomadaire à 40 euros/an.

Pour les parents qui souhaitent jouer uniquement avec leur enfant de moins de 12 ans licencié à la JSMT : nous consulter

**PARRAINAGE** : Tout parrainage de nouveaux adhérents par un membre actuel du club avant le 30 septembre 2021 permet de déduire 10 euros sur son inscription, dans la limite de 30 euros.

## CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

1/ **Fiche d'inscription** remplie, datée et signée. (1 fiche par personne)

2/ Selon votre cas : **Certificat médical** ou **attestation sur l'honneur**. Voir fiche explicative sur le site de la JSMT [www.tennismettray.com](http://www.tennismettray.com)

3/ **Paiement par chèques**. 1 chèque du montant de la licence (30 euros adulte ou 20 euros enfant) puis règlement de l'adhésion en 1 ou 3 fois sans frais avec 3 chèques établis à l'ordre de la Jeunesse Sportive Mettray Tennis. En cas de règlement par coupon sport ou chèque vacances, un supplément de 5 euros est demandé. L'ANCV déduit du remboursement fait au club une commission et impose un envoi en recommandé des chèques et coupons.

4/ 1 **photo d'identité** (pour les nouveaux adhérents) et 2 enveloppes timbrées à votre adresse

**AVIS IMPORTANT** : La licence ne sera demandée qu'à réception du règlement et certificat (ou attestation) médical. Seule l'obtention de la licence permet l'accès aux cours et à la compétition. Pour les compétiteurs : la nouvelle saison débute le 1er septembre. Toute compétition postérieure à cette date exigera la détention de la licence 2022. Soyez vigilant, un délai est nécessaire entre le dépôt du dossier COMPLET et la demande de licence par le club.

LES DOSSIERS SONT à déposer le jour du forum de Mettray ou à Mme GREGOIRE, 78 rue des Bourgetteries 37390 Mettray.